

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La SARL Centre Val de Loire Audition (ci-après dénommée Audition Cornuau), propose à la location des chargeurs d'appareils auditifs. « Le locataire » désigne dans le présent document la personne qui accepte le contrat de location de chargeur auprès d'Audition Cornuau en fournissant ses coordonnées pour son propre usage.

En validant la commande, le Locataire atteste avoir pris connaissance des conditions de location décrites dans les présentes conditions générales et confirme sa demande de location d'un chargeur pour ses appareils auditifs.

L'équipement loué est mis à sa disposition (expédié le cas échéant si l'expédition est expressément demandée avec la location) pour une durée exprimée en semaines, c'est-à-dire 7 jours consécutifs à compter du lendemain de la date du règlement de la location. Toute semaine commencée est due.

Si, avant la fin de la période de location initiale, le Locataire souhaite prolonger celle-ci, il lui suffit de resouscrire un nouveau contrat de location en indiquant la nouvelle date de fin. Le nombre de prolongations ainsi souscrites et payées n'est pas limitée.

Le loyer d'un chargeur d'appareils auditifs est fixé à 20 € par semaine. Toutefois, ce montant est réduit à 15 € par semaine si le matériel loué est compatible avec des appareils auditifs fournis au Locataire par l'un des centres du groupe Audition Cornuau (situés à Orléans, Olivet, Ormes, La Ferté St Aubin et Chateauneuf sur Loire).

Le locataire assume l'entière responsabilité du matériel loué pendant la période de location et jusqu'à la restitution du chargeur dans l'un des centres Audition Cornuau : en cas de perte, vol, détérioration ou de non-restitution du chargeur à la fin de la location quelle qu'en soit la raison, ce chargeur sera facturé au Locataire au tarif en vigueur dans les centres Audition Cornuau au jour du début de la location (soit jusqu'à 249 € TTC selon les modèles). Le locataire reconnaît avoir une parfaite connaissance de ce tarif (qui peut lui être communiqué sur simple demande). Toutefois, en cas de restitution tardive mais en parfait état, seules les semaines supplémentaires pourront être facturées dans les mêmes conditions que la période initiale, avec facturation en sus d'une pénalité de 15 € TTC pour frais de gestion.

Si, pour quelque raison que ce soit (notamment indisponibilité du modèle ou cas de force majeure), Audition Cornuau n'est pas en mesure de remettre au Locataire ou de lui expédier (si demande d'expédition) le chargeur loué dans un délai de 2 jours ouvrés, celle-ci s'engage à rembourser intégralement le locataire du montant qu'elle aurait indument perçu dans un délai de 10 jours ouvrés, par virement bancaire, sous réserve que le Locataire ait transmis, à la première demande d'Audition Cornuau, ses références bancaires par mail à contact@audition-cornuau.fr.

Toutes les autres clauses des conditions générales de vente de la boutique en ligne s'appliquent. En cas de contradiction apparente entre les conditions générales de vente de la boutique en ligne et les présentes conditions générales de location au sujet d'une location de chargeur, les présentes conditions générales de location prévalent.